



**Déclaration liminaire de l'Unsa Education
au CTSD de Saône et Loire du 11 octobre 2018**

Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Après 15 mois de politique du mouvement perpétuel rue de Grenelle, cette année scolaire qui débute est marquée par l'inquiétude, la lassitude et la tension qui montent chez les personnels de l'Education Nationale. Nos collègues n'en peuvent plus des politiques successives qui leur demandent sans cesse de défaire et refaire, et déconsidèrent à chaque fois ce qu'ils faisaient avant à la demande même de l'institution. Il est urgent que le ministère donne visibilité et soutien aux personnels, en accompagnant le développement de leurs compétences professionnelles plutôt que l'imposition de méthodes soi-disant efficaces.

Venons-en à l'ordre du jour, le bilan de la rentrée 2018 dans notre département. Nous remercions les Services pour l'envoi des documents préparatoires. L'Unsa-Education constate que les inégalités scolaires, tant sociales que territoriales, sont toujours vivaces. Le dédoublement des CP en Réseau d'Education Prioritaire apparaît au mieux comme l'arbre qui cache la forêt, au pire comme une louable idée qui, faute de postes supplémentaires dédiés, enlève des moyens dans toutes les autres classes et écoles. Pouvez-vous nous indiquer quelle est la proportion des élèves de CP de Saône et Loire scolarisés dans une classe dédoublée ? Rappelons que seuls 25 % des enfants issus de catégories socio professionnelles défavorisées sont dans des écoles cartographiées REP. Les 75% restant peuvent-ils être pris en charge correctement dans les classes des écoles « non REP » des quartiers voisins, gonflées à bloc pour permettre la mise en place des dédoublements ? Ou dans les écoles rurales qui étaient menacées de classes à triple niveaux à 26 ou 27 élèves lors des choix de la carte scolaire 2018 ?

Cette interrogation est également valable pour les établissements du second degré. Dans notre département, de nombreux collèges accueillent un public qui nécessiterait d'être plus accompagné et encadré. Mr le ministre a annoncé le gel de la cartographie des REP pour cette année. Dans la réflexion à court terme, quel est l'accompagnement prévu pour les collèges non REP, mais qui pourtant remplissent les critères actuels, et où les conditions d'enseignement et d'éducation se dégradent ? (Comme le collège Robert Doisneau à Chalon et le collège St Exupéry à Mâcon).

Quelle solution comptez-vous trouver pour renforcer, accompagner les dispositifs UPE2A dont les effectifs « explosent » ?

Dans la réflexion à long terme sur les Réseaux d'Éducation Prioritaire, nous souhaitons vivement que Mme la Rectrice prenne en compte notamment les situations des villes de Chalon sur Saône et Mâcon et plus largement qu'une réflexion globale pertinente au niveau départemental et académique soit menée. La grande ruralité doit également être intégrée à cette réflexion. Pour certaines zones rurales, un accompagnement éducatif supplémentaire doit être pensé.

Nous demandons, pour la carte scolaire 2019, la prise en compte du nombre de niveaux par classe dans les suppressions de poste. Il apparaît déraisonnable, pour les conditions de travail des personnels mais surtout pour une prise en charge efficace des enfants, qu'une fermeture puisse conduire à des classes à triple niveaux ou plus ayant un effectif supérieur à 22. Cet élément de bon sens était implicite jusqu'à un passé récent, il doit être redéfini. Cette remise à plat des conditions de scolarisation en milieu rural sera-t-elle actée, comme vous l'avez évoqué en juin, par une convention cadre départementale pour l'élaboration de la carte 2019 ?

D'autres sujets sont primordiaux pour les mois à venir : le dossier de l'école maternelle, qui va devenir obligatoire et qui ne saurait continuer à être une variable d'ajustement de la cartographie scolaire. Connait-on les modalités pratiques de la scolarisation obligatoire des enfants de 3, 4 et 5 ans ? Une présence obligatoire de tous en journée pleine dès la Petite Section impliquerait une prise en compte des effectifs identique à ce qui se pratique en école élémentaire... Citons aussi le dossier de la direction d'école. Nous n'oublions pas la prise en charge des élèves en difficultés et les besoins des élèves en personnel de RASED, le remplacement et le nombre d'élèves par classe. Quelques points nous interpellent encore, comme la non-comptabilisation des élèves ULIS ou UPEAA dans les effectifs des écoles et des collèges, alors que ces élèves sont réellement présents sur une grande majorité du temps scolaire dans nos classes. Le coordinateur ne peut pas se découper pour accompagner tous ses élèves en inclusion.

C'est peu dire qu'à tous les niveaux de notre administration, les moyens en personnels ne sont pas à la hauteur des exigences. Et les enseignants dont nous portons ici la parole sont souvent exposés parce qu'ils sont en première ligne devant les élèves et leurs parents. Le constat des équipes converge hélas vers une dégradation de leurs conditions de travail.

Pour terminer, nous redisons notre inquiétude face aux menaces qui pèsent sur les instances consultatives et paritaires. Pour l'UNSA Education, c'est la démocratie au sein des administrations publiques qui serait mise à mal par une telle remise en cause du rôle des représentants des personnels.

Je vous remercie de votre attention.